

Nombre de membres**en exercice:** 12**Présents :** 11**Votants:** 12**Séance du vendredi 27 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 23 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

Sont présents : Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT

Représentés : Séverine DOUET par M.M. FERAYROLLES

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance : Pierre BOYER

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Objet: Eglise de Saint-Pardoux / maîtrise d'oeuvre

Mme le Maire rappelle l'étude de mise en valeur de l'église de Saint-Pardoux initiée en 2012 et achevée fin 2017.

Suite à cette étude, un programme de travaux a été établi avec un calendrier dont les 1^{ère} et 2^{ème} années vont être consacrées à la restauration du clocher-porche, du chevet et de l'abside, en principe en 2019 et 2020 (Clos Couvert, Assainissement, Paratonnerre avec une tranche conditionnelle et une tranche ferme) Préalablement à l'engagement de ces travaux, il y a lieu de solliciter, au titre de ses missions complémentaires, M. Christian LAPORTE, architecte des bâtiments, pour une mission de maîtrise d'oeuvre, au titre de l'exercice 2018, pour un avant-projet définitif sur la base de

Montant des travaux sur les 2 années	400 000.00 € HT
Maîtrise d'oeuvre (12.5 %) soit	50 000.00 € HT
Dont 53 % réalisés en 2018, à savoir	
APD, PCG, DCE jusqu'à la signature des marchés, soit	26 500.00 €

Cette maîtrise d'oeuvre peut être subventionnée par les services de la DRAC, à hauteur de 50 % et une souscription publique peut être organisée à destination des particuliers et des entreprises.

En conséquence, le plan de financement de cette opération peut être établi comme suit :

Montant M. O.	26 500.00 € HT
Subvention DRAC	13 250.00 €
Souscription	5 000.00 €
Fonds propres	8 250.00 €

Par ailleurs, il serait bon d'impliquer dans cette opération l'association des amis de l'Eglise de Saint-Pardoux dont le siège social est à la Mairie de LA TOUR D'AUVERGNE qui devra proposer des animations, des visites historiques, des actions de communication autour de ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'approuver cette mission de maîtrise d'oeuvre
- d'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant avec M. Christian LAPORTE, architecte des bâtiments
- de solliciter auprès des services de la DRAC une subvention à hauteur de 50 % pour financer cette maîtrise d'oeuvre

- de lancer une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises
- d'autoriser Mme le Maire à signer une convention tripartite (Commune de LA TOUR D'AUVERGNE, Fondation du Patrimoine, Association des Amis de l'église de Saint-Pardoux) dont les termes définiront les interventions des 3 parties.

Objet: Réhabilitation Ancien Presbytère : subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 17 mars dernier concernant la réhabilitation de l'ancien presbytère et son plan de financement établi avec une subvention DETR.

Le dossier correspondant a été adressé en sous-préfecture d'ISSOIRE mais n'a pas été retenu au titre de la DETR 2018, les 2 demandes (Restaurant scolaire + Ancien presbytère) avait été déposées hors délai.

Mme le Maire en a été avisée lors de sa rencontre avec M. le Sous-Préfet, le 17 avril dernier, mais comme des dossiers d'autres collectivités n'ont pas été retenus, des crédits sont donc disponibles. M. le Sous-Préfet propose de retenir un dossier entre le restaurant scolaire et l'ancien presbytère au titre de la DETR 2018.

Mme le Maire a souhaité privilégier l'aménagement du restaurant scolaire.

C'est pourquoi, sur les conseils de M. le Sous-Préfet, Mme le Maire propose de constituer un nouveau dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) avec un nouveau plan de financement :

Montant des travaux	80 000.00 € HT
– Subvention DSIL (30 %)	24 000.00 €
– Subvention Région (Contrat Ruralité) (20 %)	16 000.00 €
– Autofinancement	40 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et le plan de financement correspondant.

Mme le Maire ajoute que la commune peut éventuellement être éligible à d'autres subventions après obtention d'un Certificat d'Economie d'Energie.

Bernard FERAYROLLES fait un récapitulatif des devis reçus pour les menuiseries PVC double vitrage allant de 11 587.00 € HT à 12 486.00 € HT, un devis a été également demandé à Claude FERAYROLLES.

En ce qui concerne les travaux d'isolation extérieure, un seul devis a été réceptionné pour un montant de 27 147.80 € HT avec une plus-value encadrement fenêtre : 4 300.00 € HT (Auvergne Confort Isolation), solution qui sera très certainement retenue afin de préserver le cachet de l'immeuble. L'entreprise, si elle est retenue, se propose de venir à la rencontre des élus pour expliquer le mode opératoire.

Objet: Alimentation en eau du Plan d'eau : Demande participation Cne de Bagnols

Mme le Maire rappelle les factures « Alimentation Plan d'Eau » établies au nom de la commune de LA TOUR par le SIAEP Burande Mortagne pour un montant de 9 339.33 € en 2017 (Conso 2016) et pour un montant d'environ 7 500.00 € à venir en 2018 (Conso 2017). Notre commune est labellisée « station verte » depuis 1978, la commune de Bagnols a souhaité la même labellisation, mais pour cela, il lui manquait un point de baignade. A cette époque, les 2 communes ont décidé de créer un ensemble touristique Bagnols/La Tour, ce qui permettait à la commune de Bagnols d'obtenir cette labellisation grâce au plan d'eau de La Tour d'Auvergne.

Au vu de ces éléments, Mme le Maire estime pertinent de solliciter une participation financière auprès de la commune de Bagnols pour honorer ces factures sur la base de 50 %.

Jean-Pierre ANDRAUD souligne que la commune de Bagnols va certainement refuser et qu'il vaut mieux régler le problème avec le SIAEP Burande.

Mme le Maire lui rétorque qu'un dossier est en cours d'élaboration pour le problème du trop-plein du château d'eau mais que le problème des factures en instance reste entier.

Après délibération, sur la base de 8 voix contre (Jean-Pierre ANDRAUD, Christian MONTEIX, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Alexis ALLAH, Manuela CABANAC, Guy DELBOS et Monique TEILLOT), 2 abstentions (Gérard ROUX et Bernard FERAYROLLES) et 2 voix pour (Marie-Madeleine FERAYROLLES et Séverine DOUET), le Conseil décide de ne pas donner suite à la proposition de Mme le Maire.

Objet: Demande d'occupation Domaine Public : Restaurant le Christiana

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'une demande du Bar Restaurant "SAS DEBEL" de location de 2 emplacements sur le parking de la place de l'Eglise du 15 mai au 15 octobre 2018 pour l'installation d'une terrasse.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de louer au Bar Restaurant SAS DEBEL 2 places de parking sur la place de l'église du 15 mai au 15 octobre 2018 moyennant la somme de 100.00 €

Objet: Demande Occupation Domaine Public : Sancy-Glaces

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'une demande de la société Sancy-Glaces pour la location d'1 emplacement sur le site du plan d'eau du 1er juillet 31 août 2018 pour l'installation d'un stand pour la vente de glaces.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de louer à la Société Sancy-Glaces 1 emplacement sur le site du plan d'eau, au bord du lac, du 1er juillet au 31 août 2018 moyennant 250.00 €

Objet: Demande occupation du Domaine public : Mme BELONI

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a été destinataire d'une demande de Mme BELONI pour la location d'1 emplacement sur le site du plan d'eau du 1er juillet 31 août 2018 pour l'installation d'un stand pour stationner un camion afin de proposer à la vente des gaufres, crêpes, chichis.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil, ne souhaitant pas multiplier les activités commerciales sur le site du plan d'eau, émet un avis défavorable à cette demande.

Objet: Dômes Sancy Artense : signature convention de prestations de service

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre de ses compétences supplémentaires, Dôme Sancy Artense assure « Le développement, l'aménagement, la gestion, l'entretien et l'animation du site touristique de la Stèle ».

Toutefois, c'est la commune qui réalise les prestations telles que :- nettoyage de la salle hors sac – renouvellement des consommables - le petit entretien - la surveillance des locaux.

Celles-ci ont été estimées à la somme de 6 698.66 € pour l'année 2018.

Par conséquent, la communauté de communes a décidé de contractualiser ces prestations via une convention (document en annexe)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

Objet: Barrage du plan d'eau : Choix d'un bureau d'études

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, a réalisé une inspection du barrage du plan d'eau le 16 avril dernier.

Suite à cette inspection, des études (Hydraulique et Hydrologique) ainsi qu'une visite technique approfondie doivent être réalisées.

Par conséquent, la commune va s'attacher les services d'un bureau d'études pour mener à bien cette mission.

Deux cabinets ont été sollicités : SAFEGE et SOMIVAL dont les offres ont été réceptionnées le 27 avril dernier :

* SAFEGE pour un montant de 9 954.00 € HT

* SOMIVAL pour un montant de 9 000.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir SOMIVAL (9 voix pour) Mme le Maire et Séverine DOUET ayant voté pour SAFEGE, Monique TEILLOT s'étant abstenue.

QUESTIONS DIVERSES

- ✕ Mme le Maire fait part de la visite de Mme MARDINE du Parc des Volcans concernant un problème d'obstacle dans le ruisseau à proximité de l'ancienne scierie Roux - Problème du droit d'eau
- ✕ Scouts d'Europe : camp en Juillet de 200 adolescents : Problème d'eau : Est-on sûr de la qualité de l'eau ? Monique TEILLOT va faire remonter l'info au SIAEP.
- ✕ Biens sectionaux : prévoir une réunion rapidement avec un juriste
- ✕ Opération "COCON" : Info concernant la réunion du 26.04.2018 à Clermont-Fd avec fiche d'engagement à déposer avant le 16.05.2018.
- ✕ Citerne La Stèle : saisie assurance juridique
- ✕ Village de Saint-Pardoux avec la possibilité de mettre en sens unique et consultation des habitants. Point qui sera examiné prochainement.